

Lyon, le 23 juin 2020

Communiqué de presse**RACISME en entreprise
que fait le procureur de LYON ????**

Depuis le 1er août 2018 un salarié a déposé une plainte auprès du procureur de Lyon.

Son employeur le traitait de « tête de nègre » lui envoyait des SMS « tu me casse les couilles petit nègre apprivoisé ».

Les salariés d'origine maghrébine étaient eux appelés « Saucisson » ou « Boucake »

Ces SMS ont été homologués par un huissier de justice.

Cet employeur qui gère une entreprise de transport : DIDIER JM Transport recrutait des jeunes sans contrat, « à la tache ».

Les jours de paye l'employeur criait : « Viens chercher la banane », etc.

Cinq salariés ont saisi le conseil de prud'hommes de Lyon.

L'entreprise pour ne pas payer a mis sa société en liquidation judiciaire, mais continue son activité sous le nom d'une autre société : « AZ Transport Transfert »

Depuis août 2018 Que fait le procureur de Lyon ?

A Lyon un employeur peut-il tenir des propos racistes en toute impunité sans que le procureur ne débute la moindre enquête ?

Nous exigeons la justice pour ces jeunes salariés et la mise en place d'une enquête.

125 rue Garibaldi, 69006 Lyon

solidaires69@gmail.com ■ 09 60 00 15 06

facebook @solidairesrhone ■ www.solidairesrhone.org ■ twitter @SolidairesRhone